



24 juillet 2015 – Info Réseau

Réunion Filière laitière : des engagements pour une revalorisation du prix

Grâce à votre mobilisation, une table ronde s'est tenue ce matin au ministère de l'Agriculture avec l'ensemble des représentants de la filière laitière (entreprises privées et coopératives, distributeurs) et de l'ensemble des représentants des organisations agricoles (FNSEA, JA, FNPL, Confédération paysanne, Coordination rurale).

La FNPL, la FNSEA et les JA saluent l'accord qui a été trouvé après 3 heures de réunion.

Cet accord trouvé entre les partenaires de la filière laitière sous l'égide du Ministre de l'agriculture se décline en 7 points :

- 1- Les distributeurs se sont engagés à relever les tarifs d'achats du lait de consommation, de la crème, du beurre et de l'emmental sous marques de distributeurs et premiers prix au niveau des tarifs de 2014.
- 2- Les distributeurs se sont engagés à maintenir les tarifs d'achat négociés en février sur les marques nationales sur l'ensemble de l'année,
- 3- Les distributeurs se sont engagés à étendre ces engagements dans le cas spécifique des entreprises spécialisées dans l'ultra frais,
- 4- Les distributeurs se sont engagés à un approvisionnement 100 % français sur ces segments.
- 5- Le ministre s'est engagé dans le cadre d'une réunion la semaine prochaine avec les représentants de la RHF à obtenir ces mêmes engagements sur ce circuit de distribution.
- 6- Les transformateurs se sont engagés à une répercussion intégrale des sommes perçues dans le cadre de cet accord aux producteurs.
- 7- Un point d'étape est prévu en septembre sur la base des observations de l'application effective des engagements par un médiateur.

L'ensemble de ces engagements est pris à minima jusqu'à la fin de l'année.

Nous considérons que les entreprises ont à présent la responsabilité d'informer les producteurs de la traduction concrète de cet accord sur le prix du lait à la production à partir des livraisons du mois d'août et jusqu'à la fin de l'année.

En conséquence nous appelons à la levée des actions engagées mais nous restons vigilants et nous nous inscrivons à présent dans une action de surveillance des engagements pris.

Par ailleurs, le ministre a indiqué avoir obtenu la tenue d'un conseil européen exceptionnel le 7 septembre. Comme nous l'avions demandé il militera pour un relèvement des prix d'intervention.